

L'entreprise présente des risques. On n'est pas sûr de trouver du pétrole. Chose certaine, on n'en trouvera pas à moins d'explorer. J'annonce le début des recherches, non pas une réussite certaine. La Chambre reconnaîtra comme moi que les possibilités sont si attrayantes que l'entreprise se défend pleinement.

La découverte de pétrole offrirait d'immenses avantages. Elle pourrait faire du Canada, au lieu d'un net importateur de pétrole, un net exportateur, avec toutes les conséquences favorables à notre balance des paiements et à notre bien-être économique en général. Si par bonheur la chose se produisait, elle apporterait aux réserves de pétrole du monde occidental un supplément apprécié, vu la demande croissante.

Bien entendu, la vente de tout nouveau pétrole découvert au Canada s'effectuerait dans l'esprit de collaboration qui marque nos rapports avec les principaux pays qui commercent avec nous dans ce domaine et dans d'autres. Si l'entreprise est couronnée de succès, tout le Canada s'en trouvera enrichi. *(Applaudissements)*

L'hon. Alvin Hamilton (Ou'Appelle): Depuis trois ou quatre ans, nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, monsieur l'Orateur, n'avons eu guère d'occasions de louer les efforts du gouvernement mais en voici une. Je tiens à rappeler à tous les députés que le rôle fondamental du gouvernement fédéral est d'assurer une base économique nationale qui lui permette, à lui-même ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et municipaux, de fournir les services que réclament les Canadiens.

Le projet que le ministre nous a annoncé aujourd'hui est un exemple classique des initiatives que le gouvernement actuel doit prendre et qu'il aurait dû prendre depuis quatre ans. Pour bien montrer cette nécessité, je signale—et j'espère que tous les Canadiens le retiendront—qu'à la suite de plusieurs enquêtes on estime que les demandes d'énergie dans le monde vont quadrupler d'ici la fin du siècle, soit en moins de 33 ans. Pour répondre à une telle augmentation, il faudra dépendre du pétrole et du gaz dans une proportion de 55 p. 100 au lieu des 50 p. 100 présentement requis, selon les estimations.

Il faudra donc faire des efforts énormes, dans toutes les régions pétrolifères du monde, afin d'établir les réserves disponibles pour répondre à la demande qui s'accroît à un rythme fantastique. Actuellement, par exemple, on estime que pour maintenir un sain équilibre, autrement dit pour répondre à la

demande telle qu'elle se présente actuellement, nos réserves devraient représenter une certaine proportion de cette demande. En chiffres ronds, pour assurer cet équilibre, nous devons présentement aller faire de la prospection ailleurs dans le monde, afin de multiplier nos réserves de pétrole par cinq. Pour le gaz naturel, il faudra aussi que nous cherchions ailleurs afin de faire valoir nos droits sur des réserves quinze fois supérieures aux réserves actuelles, ce qui nous permettra de répondre à la demande à la fin du siècle.

Cette déclaration du ministre est le premier indice que le gouvernement veut jouer un rôle dans l'établissement de nos droits sur ces réserves. Le gouvernement précède à fait beaucoup à cet égard en acceptant l'idée que, pour répondre à l'énorme demande d'énergie, il fallait procéder à un inventaire de nos ressources. Sans énumérer les programmes que nous avons lancés, je me bornerai à citer quelques exemples montrant la manière logique avec laquelle nous avons procédé après avoir obtenu le contrôle des ressources du fond de la mer, en conformité avec le droit international, en 1958.

Il y eut notamment un programme d'exploration visant le plateau continental polaire, qui se poursuit toujours, l'extension des levés hydrographiques, l'établissement d'un institut d'océanographie et le règlement sur le pétrole et le gaz, adopté en 1959, et touchant le traitement de ces réserves dans nos régions nordiques et au fond de la mer au large de nos côtes. Ces programmes conséquents furent les avant-coureurs du programme que vient d'annoncer le ministre, car les idées directrices en sont les mêmes.

Je tiens à signaler au ministre, pour son bénéfice personnel, une chose qu'il sait bien, j'en suis sûr. Par le genre de déclaration qu'il vient de faire il agit en conformité de nombreux précédents au Canada. Sans remonter au Pacifique-Canadien, en 1911 siégeait sur nos banquettes ministérielles un homme qui avait présenté à la Chambre le programme des routes d'accès aux ressources, adopté par la Chambre mais rejeté par le Sénat. C'est le même ministre de l'Alberta, M. Lougheed, qui présenta le programme d'exploration des îles de l'Arctique. Aujourd'hui, le ministre agit dans le même sens que ce précédent historique.

Je voudrais dire juste un mot ou deux au sujet de l'accord lui-même. Étant donné notre situation géographique et économique, nous n'avons pas de choix, je pense; il nous faut accepter le fait que, dans la région nordique, surtout dans les îles de l'Océan arctique et les